



cdi en syndicat intercommunal

Par **pascaltcs**, le **26/01/2013** à **07:32**

bonjour,
est-il possible de faire un contrat en cdi sans période d'essai dans un syndicat intercommunal sans passer par la titularisation?
merci sincèrement

Par **P.M.**, le **26/01/2013** à **13:23**

Bonjour,
A priori, la période d'essai n'est jamais obligatoire si elle n'est pas inscrite au contrat de travail mais il faudrait savoir si c'est un statut de droit public ou un CDI de droit privé...

Par **pascaltcs**, le **28/01/2013** à **05:03**

bonjour, je vous remercie de votre réponse
bon à priori, vous avez raison pour la période d'essai : elle n'est pas obligatoire
mais qu'en est-il sur un cdi dans un syndicat intercommunal???
et désolé je ne sais pas si c'est en droit privé ou public....

Par **P.M.**, le **28/01/2013** à **17:48**

Bonjour,
Cela dépend des textes auxquels se réfère le contrat de travail mais a priori, vous êtes sous statut de droit public et je vous conseillerais de vous rapprocher des Représentants du Personnel ou, en absence dans l'établissement, d'une organisation syndicale du secteur d'activité...